

BILAN 2019

des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS EN 2019

40 signalements d'intoxication

au monoxyde de carbone

⊘ **173** personnes intoxiquées

+ **122** personnes hospitalisées

CHER

5 épisodes
d'intoxication
15 intoxiqués
5 intoxications dans
un habitat
1 tentative de suicide

EURE-ET- LOIR

1 épisode
d'intoxication
3 intoxiqués
1 intoxication dans
un habitat

INDRE

5 épisodes
d'intoxication
11 intoxiqués
4 intoxications dans
un habitat
1 intoxication en
milieu professionnel

INDRE- ET-LOIRE

4 épisodes
d'intoxication
23 intoxiqués
4 intoxications dans
un habitat
1 tentative de suicide

LOIR-ET- CHER

10 épisodes
d'intoxication
37 intoxiqués
10 intoxications dans
un habitat

LOIRET

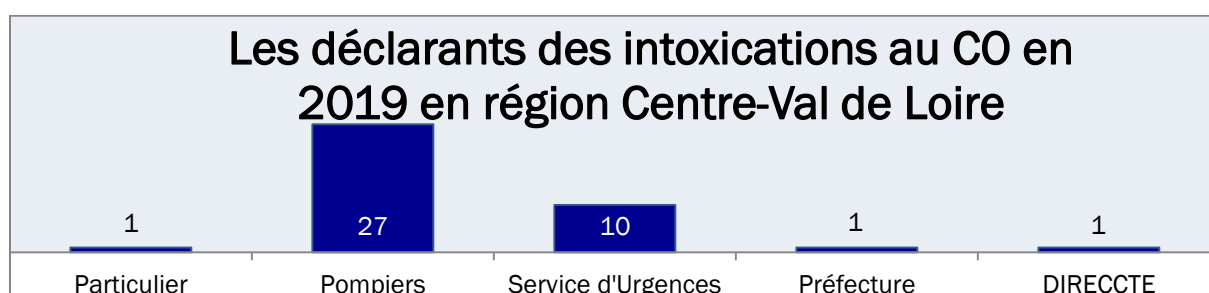
13 épisodes
d'intoxication
82 intoxiqués
11 intoxications dans
un habitat
2 intoxications en
milieu professionnel

La surveillance des intoxications au monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide...) sont recensées via un dispositif national de surveillance depuis 2005. Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Le centre antipoison d'Angers est le guichet unique de ce dispositif : il reçoit tous les signalements et les transmet à l'ARS après enquête médicale. Les acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS médecins, services hospitaliers, GRDF...) constituent la source principale des signalements qui ont pour objectif :

- ➔ le recensement exhaustif des accidents,
- ➔ une prise en charge médicale rapide et adaptée,
- ➔ un repérage des situations à risques,
- ➔ la diminution des récurrences d'intoxication.

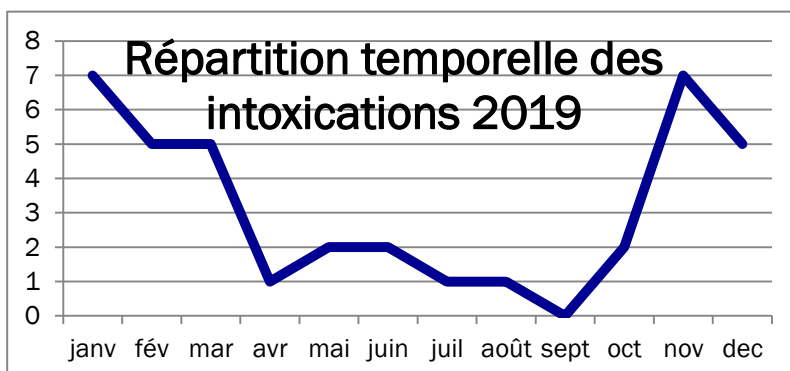
Plus de 90 % des signalements reçus en 2019 proviennent des services de secours et d'incendie ainsi que des services de médecine d'urgence des hôpitaux. Quelques intoxications sont également transmises à l'ARS par des particuliers, par les préfectures ou encore par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).



La répartition des intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, la majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à avril.

En 2019, 3 intoxications ont eu lieu en milieu professionnel et 36 intoxications (92 %) ont eu lieu dans les habitations. Deux tentatives de suicides par intoxication au monoxyde de



carbone ont été déclarées à l'ARS mais ne sont pas comptabilisées dans les données suivantes. Aucun décès lié au monoxyde de carbone n'est à déplorer en 2019.

La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :

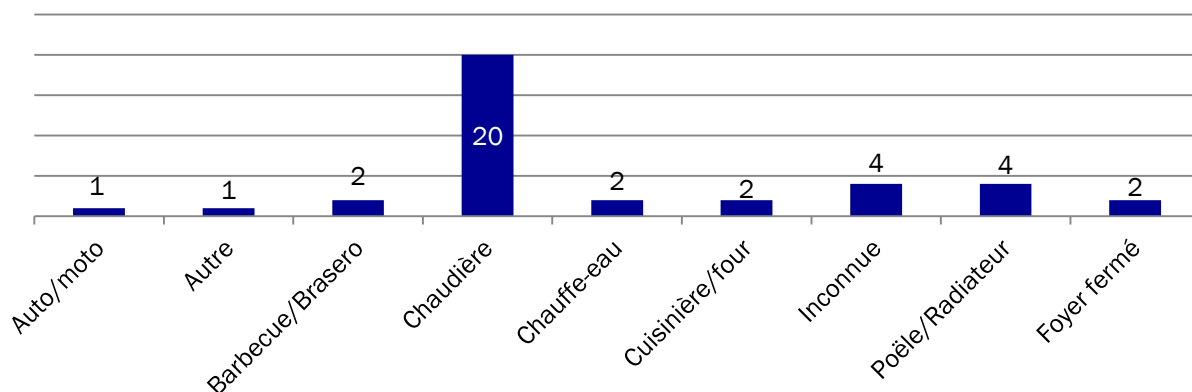
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région
Nombre de personnes intoxiquées	15	3	11	23	37	82	171
Nombre de cas survenus dans l'habitat	5	1	4	4	10	11	35
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	0	0	1	0	0	2	3
Nombre total de cas d'intoxication	5	1	5	4	10	13	38

Source : ARS et Services Communaux d'Hygiène et de Santé

La chaudière est en cause dans plus de la moitié des cas d'intoxication au monoxyde de carbone dans l'habitat. A l'approche de l'hiver, n'oubliez pas de faire systématiquement vérifier par un professionnel vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que vos conduits de fumée.

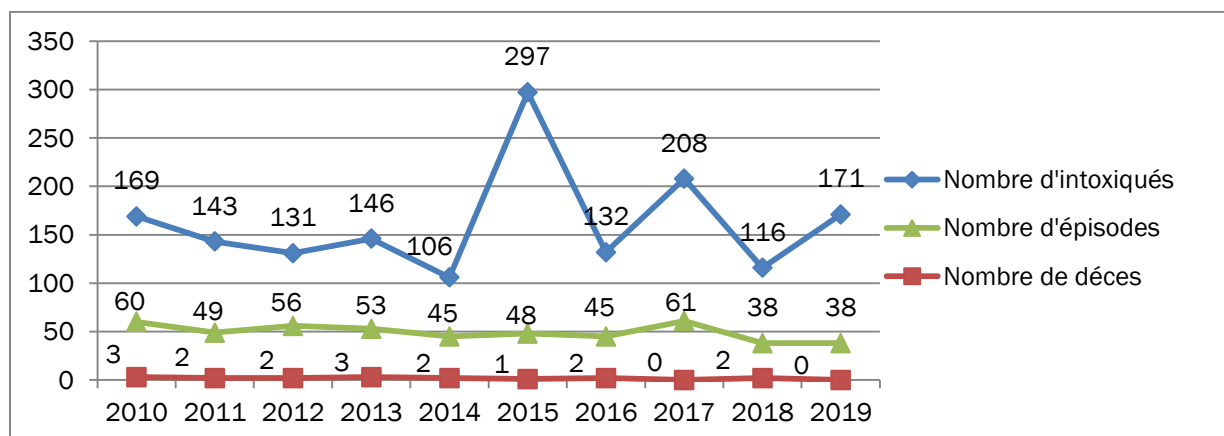
Les agents des services santé-environnement des délégations départementales de l'ARS et des services communaux d'hygiène et de santé sont en charge des enquêtes environnementales après chaque intoxication. Ces enquêtes ont permis d'identifier la chaudière comme étant l'appareil à combustion à l'origine de l'intoxication dans la majorité des cas en 2019. D'autres équipements tels que les poêles à bois, les barbecues utilisés en intérieur, ou les cheminées avec insert (foyers fermés) ont été incriminés dans une dizaine de cas. Il arrive parfois que la cause de l'intoxication ne puisse pas être clairement établie (source inconnue).

Sources suspectées à l'origine des intoxications dans les habitats

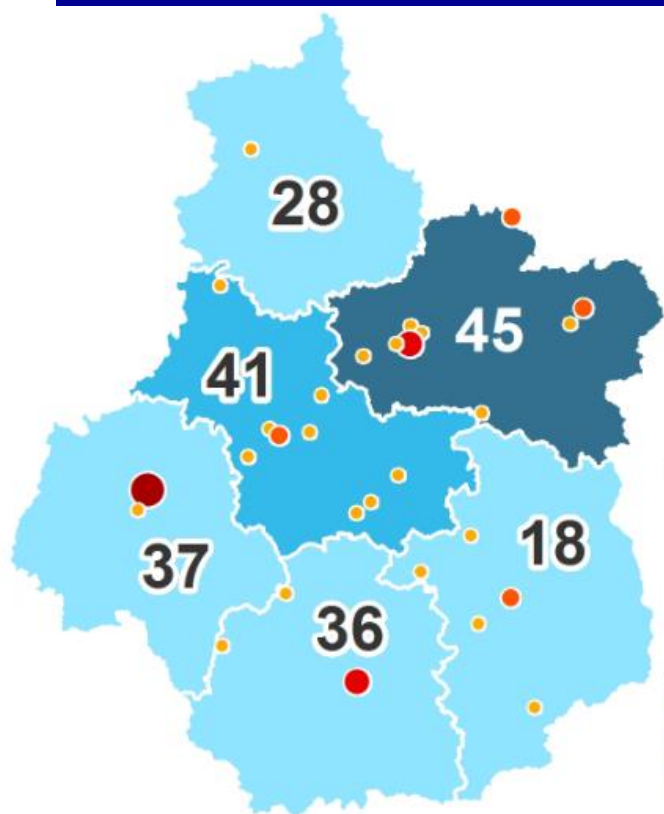


Evolution des intoxications en région Centre-Val de Loire

Depuis 2010, le nombre d'épisodes d'intoxication est relativement stable (de l'ordre d'une cinquantaine de cas par an), alors que le nombre d'intoxiqués varie davantage. Cette variation est liée aux intoxications survenues principalement dans des établissements recevant du public impliquant un grand nombre de personnes. En 2015, 156 personnes avaient été intoxiquées par les gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière. En 2019, une intoxication au monoxyde de carbone liée à une chaudière a intoxiqué 19 habitants de différents logements dans un même immeuble sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret).



Répartition géographique des cas d'intoxication en 2019 en région Centre-Val de Loire



Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région. Le Loir-et-Cher et le Loiret ont proportionnellement au nombre d'habitants davantage d'intoxications que les autres départements en 2019.

Le monoxyde de carbone

Définition et symptômes

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et, ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement d'un appareil à combustion, un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées ou encore à une mauvaise aération du local.

Toxicité

Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang.

Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès et, ce, en quelques minutes seulement. Le CO peut également entraîner des séquelles, parmi lesquelles des troubles nerveux, des atteintes cardiaques... Enfin, la toxicité est plus grande chez les nourrissons et les femmes enceintes (atteinte fœtale).

En cas d'accident...

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
Faire évacuer les locaux
Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

Les bons gestes de prévention

- ✓ Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
- ✓ Aérer les pièces tous les jours,
- ✓ Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- ✓ Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
- ✓ Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants,
- ✓ Ne pas utiliser de cuisinières, braseros, ou de barbecues pour se chauffer.

Pour en savoir plus :

- <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone>

